

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-cinq février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S.Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Henault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute  
M. Georges Thiery à M. Daniel Guillaume  
Mme Cécile Jourdain à Mme Arlette Buzaré  
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

*Absent excusé :*

Yvon Robert

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	18 Février 2020
Date de l'affichage	19 Février 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	32

-----

**2020-07 Bilan des cessions et acquisitions 2019**

**Rapporteur : D. Guillaume**

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Le bilan est établi à partir des décisions du Conseil Municipal.

Les actes notariés ne sont pas automatiquement signés en cours d'année.

Les encaissements et les paiements ne sont pas, de ce fait, systématiquement réalisés sur l'exercice budgétaire au cours duquel la décision a été prise.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 18 février 2020,

**PREND ACTE** du bilan ci-dessous :

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 26 Février 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

